



Maladie d'une employée et devoirs de l'employeur

Par **Isa06**, le **20/06/2011** à **20:32**

Bonjour,

Je suis employée depuis 3 mois, et j'ai été en arrêt maladie durant 3 semaines suite à une grave opération .

Le problème est que ,ayant repris ce jour mon travail ,j'ai eu la surprise de constater que mon employeur s'est permis de crier aux 50 employés de la société ,mon état de santé et de ce pourquoi j'ai été opéré..Le problème est que j'ai déjà beaucoup de mal à surmonter mon état de santé physique et surtout psychologique suite à cette opération (qui a entraîné en plus la perte d'un bébé)... Je ne comprend pas de quel droit il s'est permis de parler de mon état de santé ..Surtout que j'ai le moral en baisse depuis que j'ai vu tous ces gens me parler de ça comme si j'avais eu un simple rhume...

J'aimerais savoir dans ma situation actuelle, si j'ai le droit d'aller me plaindre quelque part, afin que ceci n'en reste pas là ?

Merci par avance de vos réponses..

Cordialement,
Isa

Par **Benyboy**, le **20/06/2011** à **22:48**

Bonsoir,

Nous sommes clairement dans un cas de violation de la vie privée. Cela ne relève pas de votre relation de travail avec votre employeur mais bien du civil (faute - dommage - lien de causalité).

Un conseil, parlez en à vos élus (délégués syndicaux, délégués du personnel, etc) pour organiser votre défense. Ce cas pourrait même relever de la compétence du nouveau Défenseur des droits (ex-Halde).

Le soucis majeur pourrait résulter de la preuve de la diffusion de ces informations privées par l'employeur à l'ensemble du personnel...

Bon courage et tenez nous au courant.